

Décision n° 2016-12 ORG en date du 7 janvier 2016 du directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage portant délégation de signature au profit de M. Jean-Yves MOREL

Le Directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-12, R. 232-18 et R. 232-46,

Vu la convention du 7 janvier 2016 signée entre l'Agence française de lutte contre le dopage et le Ministère chargé des sports,

Décide:

Article unique : Délégation est donnée à M. Jean-Yves MOREL, conseiller interrégional antidopage pour la région La Réunion/Mayotte, à l'effet de signer, au nom du directeur du département des contrôles de l'Agence, les décisions prévues à l'article R. 232-46 du code susvisé.

Fait à Paris, le 7 janvier 2016

Le directeur des Contrôles

Damien RESSIOT